

# 8 mars 2021

## JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES



#### Fonction Publique Hospitalière et Territoriale Revaloriser les salaires des femmes pour augmenter leurs retraites

Selon les chiffres de 2016, 61% des agents de la Fonction publique territoriale (FPT) et 78% des agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) sont des femmes (55% dans le privé). Dans la FPT, les femmes sont majoritaires dans les filières sociale (96 %), médico-sociale (95 %), administrative (82 %), médico-technique (77 %) et animation (72 %), 99 % des ATSEM sont des femmes. Les filières administrative et soignante du versant hospitalier comptent respectivement 90 % et 87 % de femmes.

#### Des métiers à prédominance féminine mal considérés et dévalorisés

La qualification de la plupart des professions est dévalorisée comme pour les métiers du Soin (enfants,

personnes âgées...) et de la Santé : on ne reconnait ni la totalité des niveaux de diplômes (notamment des diplômes d'État), ni l'expertise et la technicité, ni le réel degré de responsabilités, ni enfin l'importance des contraintes physiques et psychologiques de ces emplois. De nombreuses analyses prouvent que c'est parce que ces emplois sont très féminisés et s'appuient sur des compétences considérées comme « naturelles » pour les femmes (aider, soigner, éduquer, nettover, écouter...).

qu'ils sont sous-payés. Et bien-sûr les hommes qui font ces mêmes métiers subissent aussi ces bas salaires.

En 2017, **le salaire net mensuel moyen** (exprimé en équivalent temps plein) était :

- → dans la FPT : 1 867 € pour les femmes et 2 053 € pour les hommes
- → dans la FPH : 2 164 € pour les femmes et 2 722 € pour les hommes

Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct au 31 décembre 2018 était :

- → dans la FPT : 1 187 € pour les femmes et 1 376 € pour les hommes
- → dans la FPH : 1 525 € pour les femmes et 1 633 € pour les hommes.

Source: https://www.fonction-Publique.gouv.fr/files/files/publications/rapport\_annuel/CC-egalite-2019.pdf

Pour de nombreuses femmes, les salaires sont très inférieurs au SMIC mensuel et les droits sociaux réduits au strict minimum, alors que les amplitudes horaires

sont maximum et que les horaires atypiques sont la règle. Présenté comme un moyen de « concilier » vie professionnelle et vie familiale, le temps partiel est tout l'inverse, il enferme dans la précarité et dans la dépendance

économique vis-à-vis du conjoint et complique considérablement l'exercice de la parentalité et le partage des tâches familiales.



Le congé parental (pris par 96,8% des femmes dans la FPT), le CDD, le temps partiel imposé (ou choisi par obligation), la disponibilité ou la démission pour assurer la mobilité professionnelle du conjoint : c'est bien souvent les femmes!



Même si l'écart de pensions entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique est moindre que dans le secteur privé, il est encore important. La retraite est le miroir grossissant de la discrimination faite aux femmes





dans notre société, à la fois dans la vie familiale et la vie professionnelle.

L'augmentation salariale des métiers à prédominance féminine est une urgence et il faut remettre en place le système de péréquation salaires/retraites supprimé en 2003 par la loi retraite Fillon, c'est-à-dire qu'à chaque revalorisation d'un métier ou d'une profession, les retraité.e.s doivent en profiter immédiatement.



### La réforme des retraites de Macron : un recul inacceptable

Le nouveau système, qui a pour but de baisser les retraites, serait un système universel de retraite par points, où chacun cotiserait pour lui-même, accumulerait des points tout au long de sa carrière qui seraient convertis en pension au moment de la retraite. Ce qui risque d'être particulièrement défavorable aux femmes à cause des carrières morcelées ou du temps partiel et des bas salaires, et même les droits familiaux sont attaqués (cotisation pour enfants). En effet, si demain la pension dépend uniquement des cotisations versées durant toute la carrière, les femmes seront de ce fait forcément perdantes. Et le gouvernement veut nous faire croire que les femmes seraient les grandes gagnantes de cette réforme, alors qu'elles sont des grandes perdantes.

OUI, nous serons gagnantes sur nos revendications pour l'égalité le 8 mars 2021!

La CGT appelle à une grève féministe le 8 mars avec tous et toutes les salarié.e.s, fonctionnaires, retraité.e.s: l'égalité est une ungence sociale!



#### LA CGT PROPOSE :

- De reconnaître, par des rémunérations, les qualifications des métiers à prédominance féminine et d'appliquer la péréquation salaires/retraites. L'augmentation des salaires permet d'augmenter les cotisations sociales pour financer les retraites.
- D'obtenir des emplois statutaires à temps plein pour tous et toutes.
- De garantir un bon niveau des retraites avec au moins 75% de sa dernière rémunération et un minimum égal au SMIC.
- De reconnaître la pénibilité des travaux des femmes et leur droit à la santé (catégorie active pour les infirmières).
- Des dispositions pour aider les femmes à accéder à la formation professionnelle.

- De réduire le temps de travail et d'adapter les horaires de travail afin que les femmes et les hommes puissent articuler vie professionnelle et vie familiale
- De développer un Service public d'accueil de la petite enfance et des enfants hors temps scolaire.
- De reconnaître de vrais droits familiaux pour atténuer les inégalités femmes/hommes : congé paternité plus long, congé parental plus court mais mieux rémunéré...
- La validation d'une année cotisée par enfant comme avant la réforme de 2003 (actuellement pour les enfants nés après 2003, c'est 6 mois pour seulement atténuer la décote !!!).
- Le retrait définitif du projet de réforme des retraites de ce gouvernement.



Du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, je vote pour des élu.e.s CGT au Conseil d'administration de ma caisse de retraites CNRACL.

> Elles et ils portent très haut et très fort nos revendications pour aller plus loin vers l'égalité entre les femmes et les hommes.